



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée FRESNEL  
CAEN



# CHARTRE DES VOYAGES

**2025 - 2026**

Cette chartre a vocation à fixer le cadre organisationnel des voyages au lycée Fresnel et à formuler des préconisations.

## Principe général

Les voyages scolaires constituent des temps forts dans le parcours des élèves en leur permettant d'acquérir des connaissances et de développer des compétences, en concourant à leur épanouissement et en participant à leur ouverture sur le monde. Ils s'adressent à tout élève d'une classe ou d'un groupe, quel que soit son milieu social d'origine ou son niveau scolaire.

## Voyages

Est considéré comme voyage scolaire toute sortie dont la durée dépasse une journée. De ce fait, le voyage est facultatif pour les élèves.

Plusieurs points sont à respecter lors de l'organisation des futurs voyages :

### **Nombre de voyages**

Chaque élève du lycée ne pourra participer qu'à un seul voyage par année scolaire, afin de garantir une équité entre tous les élèves et de préserver l'organisation pédagogique de l'établissement.

### **Organisation et encadrement**

Les voyages sont organisés par les équipes pédagogiques en collaboration avec la direction. Un encadrement adapté est assuré pour garantir la sécurité et le bien-être des élèves.

### **Calendrier**

Les dates des voyages et sorties scolaires doivent être planifiées pour se dérouler de manière préférentielle dans la semaine précédant les vacances scolaires. Cette organisation vise à limiter les perturbations dans le déroulement des cours et à faciliter la gestion logistique. Les organisateurs veilleront à ne pas organiser de voyage pour des élèves de Terminale après les vacances d'hiver, afin de leur permettre de préparer sereinement l'ensemble des échéances liées à l'examen du baccalauréat.

### **Conditions de participation**

La participation aux voyages est soumise à l'accord des parents ou responsables légaux.

Les élèves doivent respecter les règles de vie et de sécurité en vigueur dans l'établissement et durant le voyage.

Toute infraction grave pourra entraîner l'exclusion du voyage.

### **Financement**

Le lycée finance la part des accompagnateurs. Les devis pour le transport seront gérés à l'intendance, via une plateforme dédiée, après concertation avec l'organisateur du voyage.

## **Modalités d'examen des voyages**

### **Demande faite au chef d'établissement**

L'étude du projet de voyage est réalisée en réunion de direction. Si accord, le projet est présenté pour être voté en Conseil d'Administration.

## **Continuité pédagogique**

En lien avec la direction, les professeurs veillent à ce que les élèves qui ne partent pas puissent bénéficier des cours auxquels ils ont le droit ordinairement.

## **Sécurité des élèves**

Les enseignants sont responsables de la sécurité des élèves lors des sorties et/ou des voyages scolaires. À ce titre, ils doivent se munir de la trousse de secours préparée en amont par les infirmières.